

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PAULIEN, SEANCE DU VENDREDI 22 AVRIL 2022 A 18h30**

Présents : Mrs les conseillers en exercice

Absents excusés : Béatrice THOMAS –Valérie OLLIER – Laetitia BERNARD - Michel BERGER – Philippe CARME – Alain SOULIER.

Pouvoirs : Mme Thomas ayant donné pouvoir à Pierre FERRAND  
Mme Ollier ayant donné pouvoir à Brigitte DUSSAUD  
Mme Bernard ayant donné pouvoir à Louis LANTHEAUME  
M. Berger ayant donné pouvoir à Laurent DUPLOMB  
M. Soulier ayant donné pouvoir à Chantal COUTAREL

## **COMPTE RENDU DECISIONS DU MAIRE**

- 1) Décision 06\_2022 du 25/03/2022 portant remplacement du Système de Sécurité Incendie confié à l'entreprise CHANDES pour un coût HT de 9 641.00 €
- 2) Décision 07\_2022 du 13/04/2022 portant sur la réalisation d'un plan topographique complet du cimetière de Saint-Paulien confié à M. DELAIGUE Emilien géomètre topographe agréé pour un montant HT de 1 200.00 € ainsi que la rénovation du mur d'enceinte (nettoyage, sablage et jointoiement de l'ensemble des pierres confiée à M. Frédéric CUBIZOLLE pour un montant de 32 282.00 €.

## **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET GENERAL BUDGETS ANNEXES**

Le Conseil Municipal , après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2021** et les décisions modificatives budgétaires qui s'y rattachent, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour les comptes de gestion suivants ;

- Budget général
- Budgets annexes : Résidence haut Solier- Lot communal montée Lac- zone commerciale La Prade – Lot Le Lac III.

## **BUDGET GENERAL PRIMITIF 2022 BUDGETS ANNEXES : Résidence Haut Solier – Zone Commerciale La Prade – Lot Communal Lac III**

Le budget général de l'exercice 2021 dégage un excédent en fonctionnement de 432 397.66 € celui-ci vient couvrir le déficit de clôture en investissement de 118 351.63 €, soit une affectation pour un montant de 332 397.66 € et un crédit report en fonctionnement de 100 000.00 € pour le BP 2022.

En 2021, la commune a investi au niveau des investissements la somme de 1 463 695 € et 728 737 € de dépenses engagées, restant à payer sur 2022. Les recettes perçues étant de 447 992 € et l'attente de versement des subventions sur 2022 pour 804 230 €.

Le budget de fonctionnement a donc été préparé au plus près de la réalité soit un équilibre de (1 892 492.95 €) avec des prévisions de dépenses comparables aux dépenses réelles en 2021, d'autant que l'inflation de cette année n'est pas neutre puisque nous prévoyons une hausse des coûts énergétiques de l'ordre de 70 000 €, s'ajoutant à ceux-ci :

- La participation au critérium du Dauphiné,
- La participation au centre aéré suite au service unifié mis en place avec Allègre et Loudes et les autres communes du secteur,
- Une hausse non négligeable des cotisations des petites cités de caractère,
- Un coût de garderie de l'ADMR pour la surveillance des enfants à la pose méridienne ainsi que le doublement des études surveillées.

En recettes, nous constatons une diminution de la CLECT suite à la compensation à la communauté d'agglomération du PUY de la participation financière liée au coût d'entretien du réseau d'eau pluviale, soit une diminution de notre attribution de compensation de 15 000 €.

Enfin, les dotations et contributions sont stables avec un maintien de notre fiscalité **sans augmentation de nos taux communaux pour la quarantième année.**

Le virement prévisionnel à la section d'investissement ressort à 383 100 €.

La Section d'investissement, après déduction des dépenses obligatoires telles que : remboursement du capital des emprunts, couverture du déficit de l'exercice précédent, restes à réaliser 2021, il se dégage une capacité d'autofinancement nette de près de 650 000 € et va permettre d'autofinancer des travaux engagés sur 2022 comme suit :

- Mise aux normes alarme incendie Groupe Scolaire
- Acquisition d'un camion en remplacement de l'ancien Iveco.
- Achat du panneau lumineux
- Achat de matériel pour mise aux normes de la cantine,
- Achat de mobilier pour la médiathèque
- Acquisition de terrains et de l'immeuble Bernard (rue acqueduc)
- Equipement cuisine de la salle polyvalente,
- Diverses études (PUP Nolhac, esquisse giratoire, levé topo cimetière, esquisse projet caserne pompiers)
- Aménagements des voies communales secteur Anviac-Anzac-Le Monet.
- Remboursement du déficit généré par le budget annexe de la résidence du haut solier à hauteur de 43 563 € pour un budget annuel de 287 797 €.

Les nouveaux investissements sur 2022 qui sont évalués à la somme de 754 000 €, diminution faite des subventions attendues à hauteur de 380 000 € seront également autofinancés et correspondent à l'aménagement d'une dépendance sur l'impasse du chapitre, le revêtement de la voie de desserte (création en 2020 et 2021) depuis la RD 25 au complexe sportif, la création de la voie avec réseaux du parc résidentiels, l'aménagement du cimetière (réfection murs extérieurs et allées). L'aménagement des locaux scolaires, cour, sanitaires, économie d'énergie (éclairage leds et menuiseries extérieures), l'aménagement d'une salle de motricité à la maison des associations dans la continuité des locaux du GAM qui servira à toutes les associations ou scolaires.

Trois autres programmes conséquents ont été inscrits qui devront nécessiter le recours à l'emprunt :

- Construction du Centre d'Incendie et de Secours avec participation du SDIS à hauteur de 75 %.
- Réalisation d'un lotissement à Nolhac sous la forme d'un PUP (convention partenariale avec la commune et les propriétaires privés). Ces derniers remboursant à la collectivité le coût de la viabilisation indexé des intérêts du taux d'emprunt.
- L'aménagement du giratoire RD 13-25-906 reliant la place de la Prade et l'aménagement de cette dernière (subventions Région Etat en attente de validité).

Equilibre de la section d'Investissement : 5 030 612 €.

## Vote du Budget annexe RESIDENCE DU HAUT SOLIER

Le maire présente les prévisions du budget annexe « Résidence du Haut Solier », qui reprend les résultats du compte administratif.

Après affectation, le budget annexe s'équilibre de la façon suivante

Le montant total de la section fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à	88 420.00 €
Le montant total de la section Investissement s'équilibre en recettes et dépenses à	199 377.99 €

## Vote du Budget annexe ZONE COMMERCIALE LA PRADE

Après affectation, le budget annexe s'équilibre en recettes et dépenses à 441 683.34 € en fonctionnement et 433 378.34 € en investissement (opérations de stock). Les travaux sont terminés, 3 lots sont d'ores et déjà retenus sur les 8 lots lotis. Le prix de vente étant fixé à la somme de 37.80 € HT.

## Vote du budget annexe LOTISSEMENT COMMUNAL LAC III

Le nouveau lotissement est en cours de réalisation suivant les marchés alloués aux entreprises, d'ici la fin de l'année l'on devrait pouvoir engager les compromis de vente, le budget de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 509 762.40 €

En investissement (constatation des stocks) pour un montant de 1 501 662.40 €

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Suite à la production de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les nouveaux éléments notifiés par les deux réformes impactent :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) par une compensation en 2020
- Et depuis 2021, l'affectation aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du Département, (ce dernier ne percevant plus celle-ci) ;

Pour l'année 2022,

- Taxe foncière (bâti) : **35.03 %** issue de 13.13 % (taux communal inchangé pour la 40<sup>ème</sup> année) et intégration du taux départemental de 2021 (21.90 %)
- Taxe foncière (non bâti) (**inchangée**) **taux fixé à 69.27 %**,

Assiette des bases d'imposition :

	Taxe : foncier bâti	Taxe : foncier non bâti
Assiette 2020	2 353 198	87 569
Assiette 2021	2 322 002	87 446
Assiette 2022	2 401 000	91 900
Evolution de l'assiette	+ 3.40 %	+ 5.09 %

Produit des taxes en €	Taxe habitation	Taxe foncier (bâti) (cnaal + départemental)	Taxe foncière (non bâti)	Effet coefficient correcteur			Allocations compensatrices (TH-TF-TFNB-TP)
				Contribution coeff taxe départementale	Taxe habit non affecté résidence principale	Prélèvement FNGIR	
2020	256 346**	308 424	60 611	0.00	0.00	- 42 026	44 315
2021	0	809 543	60 196	- 258 625	25 989	-42 026	42 276
2022	0	841 070	63 659	-267 909	30 227	- 42 026	41 034

\*\* compensation de l'Etat

Ce qui génère une recette globale au titre du produit des contributions directes en 2022 de 666 055 €.

## AIDE ENSEIGNEMENT PRIVE PARTICIPATION FINANCIERE 2022

Pour l'année 2022, l'aide est calculée sur la base de l'ensemble des élèves des classes primaires et maternelles de la rentrée scolaire 2021.

Le montant de la participation communale allouée à l'école privée est reconduit pour l'année 2022 à la somme forfaitaire de 55 000 € avec la présentation d'un bilan en fin d'année afin de réajuster si besoin les coûts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- Le maintien de la décision de ne pas demander de participation aux communes extérieures pour la scolarisation des enfants à Saint-Paulien
- De maintenir, dans le calcul du coût moyen d'un élève, les enfants hors commune, tant pour l'école publique que privée.
- De fixer le montant de la participation communale allouée à l'école privée pour l'année 2022 à la somme de de 55 000 €.
- De procéder au paiement par échéances le montant de la participation annuelle pour l'école privée, soit la somme de 13 750 €/trimestre.

## PROMESSE ACHAT TERRAINS SAFER

Dans le cadre de ses missions d'aménagement du territoire, la SAFER met en vente des terrains intéressant la commune dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Prade jusqu'à l'intersection Rue du Docteur Chabanet/ Avenue Pierre Julien/Route des Ribbes via la rue de la sablière.

A ce titre, la commune souhaite acquérir le lot mis en vente pas la SAFER, contenant les parcelles cadastrées :

- BN n° 131 d'une superficie de 9 278 m<sup>2</sup>
- BN n° 228 d'une superficie de 3 443 m<sup>2</sup>
- AW n° 368 d'une superficie de 52 m<sup>2</sup>

Moyennant le prix de 5 846.00 € auquel s'ajoutent les frais d'intervention SAFER pour un montant de 660 € TTC.

## **BAPTEME DES RUES – LOTISSEMENT LAC III**

La commission urbanisme propose de continuer dans la logique du Grand lac en baptisant les 2 rues créées comme suit : **rue des Muriers et rue des Noisetiers**. La rue de la Pinatelle se prolongera quant à elle à l'ouest du lotissement jusqu'à la parcelle située en contrebas de la parcelle existante cadastrée section BN n° 402.

## **EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre de la présentation du budget primitif et des économies financières à prévoir, notamment compte tenu de l'inflation en vigueur, il semble nécessaire d'engager des actions notamment en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion s'en suit donc au conseil sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction totale ou partielle de l'éclairage public.

Actuellement sur l'ensemble du territoire communal, l'éclairage est interrompu de minuit à 5 heures et les trois axes du centre bourg par une alternance d'un lampadaire sur deux.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges « ad hoc » dans les armoires de commande d'éclairage public concernées, ce qui est le cas pour notre commune surtout dans les villages. Il convient donc de solliciter notre entreprise qui assure l'entretien de l'éclairage public et le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche d'envisager la suppression de l'éclairage public notamment en période d'été, sera accompagnée d'une information auprès de la population et d'une signalisation spécifique.

**TOUTES LES DECISIONS CI-DESSUS ONT ETE VOTEES A L'UNANIMITE.**